

BORDEAUX, le 10 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

NON, LE PRELEVEMENT A LA SOURCE NE PASSE PAS !!

Pendant que le Ministre Gérald DARMANIN se félicite sur les réseaux sociaux et sur les chaînes de télévision de la modernité de la réforme du recouvrement de l'impôt, les collègues chargés de répondre aux questions des contribuables et de résoudre leurs problèmes vivent une réalité sensiblement différente et beaucoup moins idyllique.

En premier lieu, bon nombre d'agents étant amenés à recevoir le public n'ont toujours pas reçu de formation au Prélèvement à la Source alors que celui-ci est déjà en place et que l'affluence aux guichets d'accueil est en forte augmentation.

Selon les informations dont nous disposons, la fréquentation des guichets accueils dans les Centres des Finances Publiques d'un des départements d'Île-de-France accuse une augmentation pouvant aller jusqu'à plus de 400 % alors même que moins de 1 % des usagers se sont présentés.

Par endroits, afin de pouvoir traiter les très nombreuses demandes déjà en instance, on ferme ponctuellement l'accueil pendant 2 heures et ce, sans préavis...

Depuis hier, il est demandé aux agents du CPS (centre de prélèvement service) de Lyon qui ne devait traiter que les cas simples et renvoyer les dossiers compliqués au CIS (centre impôt service), d'inviter les contribuables à rappeler plus tard, le transfert au CIS n'étant plus possible car saturé...

Dans les Centres de Contact, comme celui de VALENCE (Drôme) ayant en charge les contribuables particuliers de GIRONDE, la situation demeure très tendue, les contribuables mettant parfois de longues heures avant d'obtenir un conseiller.

En début de semaine, et malgré les annonces qui avaient été faites, les contribuables ne pouvaient toujours pas effectuer la mise à jour de leur situation pour que leur taux de prélèvement soit modifié en conséquence.

Contrairement à ce qu'annonce Mr DARMANIN, toute modification de taux de prélèvement ne pourra être prise en compte sur la fiche de paie non seulement pas le mois suivant, mais deux, voire trois mois plus tard...

De plus, sans aucune annonce officielle, un contribuable pourra modifier son taux de prélèvement à la hausse sans restriction, mais à la baisse sous conditions...

En cas de sur-prélèvement, dans la plupart des cas le remboursement ne se fera qu'en septembre de l'année suivante ...

Non seulement, cette situation entraîne une nouvelle dégradation des conditions de travail qui impacte forcément la qualité du service rendu aux usagers mais cette situation ne peut que s'aggraver et ce dès la fin du mois de janvier 2019 avec un pic de charge lorsque la majorité des salariés seront prélevés.

Tel qu'il est mis en place, le prélèvement à la source est une aubaine pour les finances de l'État puisque ce dernier encaisse des recettes en temps réel, mais ne l'est pas pour les finances du contribuable qui en cas de changement de situation pourra se voir appliquer jusqu'à 3 taux de prélèvement sur une même année et ne sera remboursé que des mois plus tard en cas de sur-prélèvement !

Et tout ça pour quoi ? Pour mettre en œuvre une réforme qui n'était en rien nécessaire. Le système en vigueur jusque-là fonctionnait en effet très bien contrairement à ce que prétend le Ministre qui n'hésite pas à affirmer qu'il sera plus simple de faire modifier son taux que précédemment.

Les contribuables dans les files d'attente ou renouvelant de multiples fois leur appel au numéro vert se souviendront sans doute, du moins pour ceux qui étaient mensualisés, qu'il suffisait de faire la demande jusqu'au dernier jour du mois en cours pour modification effective dès le mois suivant.

Les agents des Finances Publiques attendent de leur Ministre la prise en compte réelle de leur investissement plutôt que des Tweets d'autosatisfaction. Mais, un Tweet, ça ne coûte rien c'est vrai !

Les organisations syndicales des Finances Publiques de Gironde n'accepteront pas que les personnels puissent être tenus pour responsables de ces difficultés car ils font ce qu'ils peuvent avec le peu de moyens qu'on leur a donnés.

Elles appellent les agents des Finances Publiques de Gironde à revendiquer l'amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération par tous moyens à leur disposition et, à cette fin, ont déposé un préavis de grève reconductible à compter de lundi 14 janvier 2019.

Point PRESSE à 10H00 sur les marches de la Cité administrative